

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE435

présenté par

Mme Zannier, M. Arend et Mme Trisse

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante : « Elles préciseront les modalités de financement des dispositifs appelés à favoriser l'accompagnement des salariés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'inscrire dans la loi que les futures ordonnances devront préciser les modalités de financement des dispositifs d'accompagnement des salariés et des territoires concernés par la fermeture des centrales thermiques.